

pour appeler votre attention sur deux mots. On y lit à la page 125 qu'au cours du congrès libéral national de 1958:

Le parti s'est engagé à modifier la base des paiements de péréquation, de façon que les recettes de toutes les provinces provenant de l'impôt sur le revenu et des droits successoraux soient portées au niveau de la province dont le revenu par habitant est le plus élevé.

D'après le même auteur, ce principe a été réaffirmé au ralliement libéral national de 1961. La documentation publiée à l'occasion de la campagne libérale exprime la même idée:

Le parti libéral croit que, pour assurer l'égalité fondamentale des services provinciaux dans toutes les parties du Canada, toutes les provinces devraient toucher un revenu égal par habitant provenant des impôts que se partagent les deux niveaux de gouvernement, de façon que tous les citoyens canadiens en bénéficient équitablement.

Il n'y a pas de doute que c'était là un engagement. On n'exprimait pas une préférence, il ne s'agissait pas d'une chose qui pourrait être écartée si on pouvait mettre au point une autre formule, après avoir entendu les opinions des différentes provinces. C'était une promesse du parti libéral, de son chef et de son auteur principal. C'était une promesse faite à la population canadienne selon laquelle le gouvernement libéral présenterait la péréquation d'une manière particulière en assurant, à chaque province, l'équivalent du revenu par habitant des trois domaines fiscaux, l'impôt sur le revenu, l'impôt des sociétés et les droits successoraux dont jouissait la province la plus riche du Canada.

C'est très louable que d'être prêt à écouter, mais il y a un écart entre souplesse et inconsistance. On avait là un principe fixe auquel le parti libéral s'était engagé, une promesse qui l'avait fait élire. Je dois dire qu'après avoir écouté les explications du premier ministre cet après-midi, je suis loin d'être satisfait des raisons pour lesquelles le gouvernement a mis de côté l'engagement qu'il avait pris à l'égard de la population canadienne, pour adopter une formule qui déroge à ce principe de péréquation. Ce n'est pas simplement que la nouvelle formule adopte la moyenne des deux provinces les plus riches plutôt que les chiffres de la plus riche. C'est plus important que cela. On avait décidé d'adopter le revenu par habitant de la plus riche province provenant des trois domaines de recettes, soit l'impôt sur le revenu, l'impôt des sociétés et les droits successoraux. Le gouvernement ne l'a pas fait. Il a introduit l'élément du revenu provenant des ressources. Il n'y avait aucune raison valable d'agir de la sorte. Il n'y avait pas plus lieu d'inclure le revenu provenant des ressources qu'il n'y aurait eu lieu d'inclure celui du revenu provenant de la taxe de vente ou des taxes

sur les produits de consommation ou quoi que ce soit du genre.

Si le gouvernement désire inclure d'autres recettes provinciales, alors qu'il inclue les recettes provenant de toutes les sources. Il est injuste d'en choisir une qui affecte certaines provinces plus que d'autres et qui fait entrer en jeu plusieurs éléments qui ne sont pas comparables. Certaines provinces n'ont guère de revenu provenant des ressources parce qu'elles ont naguère vendu leurs ressources et qu'elles ont dépensé l'argent touché. Faut-il ainsi traiter injustement les provinces qui n'ont pas vendu leurs ressources pour un montant limité mais qui continuent à en retirer un revenu? Mais je dirais que l'aspect le plus regrettable de cette nouvelle formule, c'est que les provinces doivent avoir la faculté de retenir un autre quart des droits de succession, ce montant n'étant pas inclus dans le calcul des subventions de péréquation. S'il y a un impôt qu'il faut inclure dans ce calcul, c'est bien les droits de succession, parce qu'ils gagneront en importance au cours des ans. Les droits de succession se prélèvent généralement sur les grosses fortunes laissées dans une province mais amassées dans tout le Canada. Omettre ces successions me semble s'écarter considérablement de la péréquation. A mon avis, le peuple canadien a le droit de se demander pourquoi le gouvernement a rejeté ce qui était une formule aussi juste que raisonnable de péréquation, pour en adopter une qui, à bien des points de vue, est monstrueuse.

Le premier ministre a dit cet après-midi, qu'il n'y avait pas eu d'ultimatum, qu'il n'y avait pas eu de capitulation. S'il y a eu ou non un ultimatum ou une capitulation il n'en reste pas moins que la plupart des Canadiens savent faire un simple calcul. Ils savent que le premier ministre du Québec, et les autres premiers ministres provinciaux ont demandé 25 p. 100 de la recette de l'impôt sur le revenu, ainsi que 25 p. 100 de la recette de l'impôt sur le revenu des sociétés. On ne le leur a pas accordé. On leur a offert, par contre, une formule qui donnera globalement aux provinces 87.4 millions de dollars et à la province de Québec 42.7 millions, soit presque la moitié du montant global que prévoit la formule. Ce n'est peut-être pas une capitulation, mais bien des gens considéreront cela comme un marché conclu en catimini, aux termes duquel une des provinces recevra presque la moitié du montant global. Si on répartit ce montant sur le nombre des habitants, la province de Québec recevra \$7.81 par habitant, en comparaison des \$5.60 versés à l'île du Prince-Édouard. Certes, ces deux chiffres nous permettent, à eux seuls, de constater à quel point on s'est